

## TITRE PROFESSIONNEL : CANALISATEUR



455 heures



9PPCCE



Présentiel



Formateurs Plate Forme  
et intervenants extérieurs

### OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Réaliser les travaux de préparation et de réfection d'un chantier de canalisations enterrées (CCP1)
- Construire un réseau d'assainissement en travaux publics (CCP2)
- Construire un réseau d'adduction d'eau potable en travaux publics (CCP3)

### PROGRAMME

Cette formation se compose de 3 modules, en alternance formation/chantier. Au cours de ces 3 modules, seront abordés les thèmes suivants :

- Installation des dispositifs de sécurité pour chantier de canalisations
- Implantation des ouvrages (topographie et lecture de plans)
- Protection en tranchées : blindages et autres dispositifs
- Réalisation de tranchées, remblayage et compactage
- Pose en tranchée de collecteurs d'assainissement
- Réalisation des branchements particuliers, eaux usées et eaux pluviales
- Réalisation des ouvrages coulés en place et maçonnés d'un chantier de canalisations
- Réalisation de l'enrobage de la canalisation et le remblayage de la tranchée
- Dépose et repose d'éléments de voirie
- Construction d'un réseau d'AEP en polychlorure de vinyle (PVC), fonte et/ou polyéthylène haute densité (PeHD).
- Réalisation des différents types de branchements sur un réseau d'AEP enterré
- Pose des appareillages et des accessoires de fontainerie, de robinetterie et de réparation sur un réseau AEP
- CACES® R482 catégorie A (mini-engins)
- AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux)
- CSST (Certificat Sauveteur Secouriste du Travail)
- Elingage
- Utilisation de la découpeuse thermique en sécurité
- Sensibilisation aux pratiques environnementales sur chantier

### CERTIFICATION

L'ensemble des modules permet d'accéder au Titre Professionnel de Canalisateur du Ministère chargé de l'Emploi - Délégation Générale à l'Emploi, à la Formation et à la Formation Professionnelle (DGEFP).

- niveau V (Nomenclature de 1969)
- niveau 3 (Nomenclature Europe)

Le titre professionnel est accessible suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté de spécialité du 11 septembre 2003. (JO modificatif du 7 septembre 2016).

### POUR QUI ?

Adultes de 18 ans minimum. Publics visés aux clauses d'insertion sociale.

**Pré-requis :** Savoir lire, écrire et compter / Aptitude médicale validée au métier de maçon VRD

### METHODES PEDAGOGIQUES

- Mise en situation professionnelle et exercices pratiques sur plateau technique agréé
- Échanges d'expériences
- Apports notionnels et théoriques en salle
- Supports digitaux
- Exercices en salle



#### AVERTISSEMENT !

Prévoir de vous munir des équipements de protection individuelle (EPI) adapté.

- QCM

### SUIVI, EVALUATION ET SANCTION

- Mise en situation professionnelle
- Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP)
- Résultats des Évaluations passées en Cours de Formation (ECF)
- Entretien avec le jury professionnel